

DECISION n° 2024-15

Portant sur l'acquisition d'un tracteur, d'un plateau ridelle, d'une épareuse et d'un broyeur d'accotement
SARL BOISSEAU MR JARDINAGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20240412-DEC2024-15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 12/04/2024

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'acquérir un tracteur, un plateau ridelle, une épareuse ainsi qu'un broyeur d'accotement pour les besoins des services techniques,

Considérant les offres reçues par les entreprises EQUIP JARDIN, CLOUÉ et BOISSEAU MR JARDINAGE,

Après analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de la SARL BOISSEAU MR JARDINAGE selon le devis reçu le 29/03/2024, afin de procéder à l'acquisition d'un tracteur, d'un plateau ridelle, d'une épareuse ainsi qu'un broyeur d'accotement pour les besoins des services techniques, pour un montant de 33 333,33€ HT, soit **40 000,00 € TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- M. FOURMY, SARL BOISSEAU MR JARDINAGE,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 12 avril 2024
Le Maire

Emmanuel DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

